



**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 24 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil communautaire de la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz se sont réunis dans la salle polyvalente de Confort-Meilars, sur convocation qui leur a été adressée par le Président le dix-huit septembre deux mille vingt-six.

Etaient présent(e)s :

AUDIERNE : Corinne BRIANT, Thierry COUPELANT, Florent LARDIC, Malika REDAOUIA, Carine THOMAS, Michel VAN PRAET ;

BEUZEC-CAP-SIZUN : Emilie PLOUHINEC, Gilles SERGENT ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Nadine KERSAUDY ;

CONFORT-MEILARS : Nathalie CARIOU, Patrick LE DREAU ;

GOULIEN : Henri GOARDON ;

MAHALON : Raymond BETROM, Marie-Hélène PERON ;

PLOGOFF : André MARCHAND, Dominique TOULLER ;

PLOUHINEC : Marc-Angé BIOLCHINI, Florian LE BARS, Sylvie LE BORGNE, Yvan MOULLEC, Isabelle PALUD ;

PONT-CROIX : Jeanine GUILLOU, Benoît LAURIOU, Frédéric TANTER ;

PRIMELIN : Bruno BUREL, Anne-Marie FRANCES ;

Absent(e)s :

AUDIERNE : Sandrine PAUL (procuration à Carine THOMAS) ;

CLEDEN-CAP-SIZUN : Christel BEULZE (procuration à Nadine KERSAUDY) ;

PLOUHINEC : Romuald GARNIER (procuration à Florian LE BARS), Solène JULIEN LE MAO (procuration à Yvan MOULLEC) ; Armelle STREIFF LE BOZEC (procuration à Sylvie LE BORGNE) ;

Assistait également à la séance :

Fabien Bourdon et Agathe Rampillon, service de la Communauté de communes.

Nombre de membres en exercice : 31
Nombre de présents : 26
Nombre d'absents : 5
Nombre de procuration : 5
Nombre de votants : 31

2026-09-24-20 Modification de la désignation des délégués communautaires au sein du Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets (SYMEED

Le Président rappelle que, par délibération n° 2026-04-30-10 du 30 avril 2026, le Conseil communautaire a procédé à la désignation de ses représentants au sein du Syndicat mixte d'étude pour l'élimination des déchets (SYMEED), en désignant :

- M. Gilles SERGENT en qualité de délégué titulaire ;
- Mme Malika REDAOUIA en qualité de déléguée suppléante.

Afin de modifier la répartition des fonctions entre les deux représentants désignés, sans changement des personnes concernées, il est proposé de rapporter partiellement la délibération n° 2026-04-30-10 en ce qu'elle désigne les délégués titulaire et suppléant du SYMEED, puis de procéder à une nouvelle désignation.

En application de l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité :

Décide de rapporter la délibération n° 2026-04-30-10 du 30 avril 2026 en tant qu'elle désigne les délégués titulaire et suppléant au sein du SYMEED ;

Décide de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des membres, le conseil communautaire statuant à l'unanimité de ses membres présents sur ce point ;

Procède à l'élection de ses délégués et désigne :

Déléguée titulaire : Malika REDAOUIA ;

Délégué suppléant : Gilles SERGENT.

Les représentants ainsi désignés siégeront pour la durée du mandat restant à courir.

Pour copie certifiée conforme,
A Confort-Meilars,

Le 24 septembre 2026

Le Président,

Yvan MOULLEC



Yvan
MOULLEC
C

Date de mise en ligne : le 9 octobre 2026

Le Secrétaire de séance,

Florent LARDIC

Signature
numérique de
Yvan MOULLEC
Date : 2026.10.09
16:37:28 +02'00'